

Comité des élus de l'Outaouais

1. Le financement des interventions à caractère supralocal
et le partage de la croissance de l'assiette fiscale
2. L'hypothèse d'une Communauté métropolitaine de l'Outaouais
3. Le regroupement de municipalités locales

**RAPPORT FINAL À LA MINISTRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES MUNICIPALES
ET À LA MÉTROPOLE**

Le 11 octobre 2000

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION2

CHAPITRE I

Le financement des interventions à caractère supralocal et le partage de la croissance de l'assiette fiscale3

 Les interventions suprarégionales ou métropolitaines3

 Les interventions régionales à l'échelle de la CUO3

 Les interventions régionales à l'échelle de la MRC des Collines4

 Lignes directrices générales en matière de partage du financement4

 Principes d'application quant au partage de la croissance de l'assiette fiscale4

 Tableau 1.1 Niveau suprarégional ou métropolitain : agglomération de l'Outaouais (CUO et MRC des Collines-de-l'Outaouais)5

 Tableau 1.2 Niveau régional et supralocal : Communauté urbaine de l'Outaouais6

 Tableau 1.3 Niveau régional et supralocal : MRC des Collines-de-l'Outaouais9

CHAPITRE II

L'hypothèse d'une Communauté métropolitaine de l'Outaouais10

CHAPITRE III

Les regroupements de municipalités locales11

CONCLUSION12

ANNEXE 1

 Liste no 1 – Les interventions supralocales dans la Communauté urbaine de l'Outaouais13

 Liste no 2 – Les interventions supralocales dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais18

ANNEXE 2

 Données et indicateurs généraux, CUO et MRC des Collines-de-l'Outaouais22

INTRODUCTION

Ce document constitue le rapport final du Comité des élus de l'Outaouais, conformément au mandat qu'il a reçu en mars dernier de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole. C'est à ce moment-là, en effet, que la Ministre rendait public le projet de réorganisation municipale du gouvernement. Ce projet contenait plusieurs propositions particulières pour les trois principales agglomérations métropolitaines, soit celles de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

Mis sur pied par la Ministre pour étudier les divers aspects de la réorganisation municipale dans l'agglomération qui englobe la Communauté urbaine de l'Outaouais et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le Comité des élus était constitué des personnes suivantes : M. Marc Croteau, maire d'Aylmer et président de la Communauté urbaine de l'Outaouais; Mme Judith Grant, maire de Chelsea et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; M. Yves Ducharme, maire de Hull; M. Robert Labine, maire de Gatineau; Mme Jocelyne Houle, maire de Buckingham; M. Luc Montreuil, maire de Masson-Angers; M. Marc Carrière, maire de Val-des-Monts et préfet suppléant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le mandataire du gouvernement, M. Antoine Grégoire, a présidé les délibérations du Comité des élus; M. Jean Paré, adjoint du mandataire, a agi comme secrétaire du Comité.

Le Comité des élus était assisté d'un comité technique composé du directeur général de la CUO, des directeurs généraux et des secrétaires-trésoriers des villes de la CUO, du directeur général de la MRC des Collines et de l'adjoint du mandataire. Divers autres fonctionnaires de la CUO, des villes et de la MRC ont soutenu les travaux du Comité des élus et du comité technique.

Le Comité des élus avait reçu de la Ministre le mandat de lui soumettre des recommandations sur les sujets suivants :

- l'identification et le financement des infrastructures, équipements, activités et services à caractère supralocal;
- les modalités de partage de la croissance de l'assiette fiscale;
- le projet de création d'une Communauté métropolitaine de l'Outaouais;
- les regroupements de municipalités locales.

Le Comité des élus devait faire rapport sur les deux premiers volets avant la fin juin et sur les deux derniers à la fin septembre 2000. Le Comité des élus s'est réuni six fois entre le 15 mai et le 18 septembre 2000. Le 27 juin, au terme de la première phase de ses travaux, il a remis à la Ministre un premier rapport qui répertoriait les interventions à caractère supralocal identifiées par les membres du Comité. Comprenant à la fois des interventions déjà gérées ou financées en commun et d'autres à considérer pour l'avenir, les interventions retenues ont été regroupées en deux listes :

- les interventions supralocales dans la CUO;
- les interventions supralocales dans la MRC des Collines.

Les listes sont reproduites en Annexe 1 du présent rapport. Celui-ci prend le relais du premier rapport et traite des autres volets du mandat du Comité des élus. Il est divisé en trois sections.

La *première section* traite du financement des interventions à caractère supralocal. Elle inclut la question du partage de la croissance de l'assiette fiscale, qui est l'une des formules retenues pour le financement partagé des interventions supralocales.

La *seconde section* explore les hypothèses relatives à une Communauté métropolitaine de l'Outaouais ou, plus précisément, à une structure supramunicipale pour l'agglomération outaouaise.

La *troisième section* aborde la question des regroupements de municipalités locales dans l'agglomération.

CHAPITRE I

LE FINANCEMENT DES INTERVENTIONS À CARACTÈRE SUPRALOCAL ET LE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FISCALE

À la suite de son premier rapport, le Comité des élus a entrepris d'examiner les formules de partage du financement des interventions autres que celles qui sont déjà gérées ou financées à l'échelle régionale ou intermunicipale. Il a divisé ces interventions en trois catégories :

- les interventions *suprarégionales* ou *métropolitaines*, qui intéressent toute l'agglomération outaouaise, c'est-à-dire à la fois la CUO et la MRC des Collines;
- les interventions *régionales*, dont le rayonnement s'étend soit au territoire de la CUO, soit à celui de la MRC;
- les interventions *supralocales*, qui touchent plus d'une municipalité locale.

Comme on peut le constater, chacune de ces catégories a un cadre territorial susceptible d'être la base d'un éventuel partage du financement. Le Comité des élus s'est par conséquent prononcé sur le financement partagé des interventions de chaque catégorie. Les paragraphes qui suivent énumèrent les interventions qu'il a retenues aux fins d'un financement partagé.

Les interventions suprarégionales ou métropolitaines

À la suite des travaux du Comité des élus et compte tenu de la position prise par le conseil de la MRC des Collines le 21 septembre 2000, la CUO et la MRC conserveraient leurs compétences actuelles en matière d'aménagement du territoire, avec l'obligation d'arrimer leurs schémas d'aménagement et de faire confirmer cet arrimage par leurs conseils respectifs. Les élus conviennent aussi d'élaborer ensemble un plan stratégique de développement économique harmonisé avec les schémas d'aménagement arrimés. La mise en œuvre du plan de développement économique demeurerait du ressort de la CUO, de la MRC, des municipalités et des deux CLD.

Les interventions régionales à l'échelle de la CUO

Le Comité des élus a accepté le principe du financement partagé à l'égard des interventions régionales suivantes :

- la promotion économique à l'échelle de la CUO, tout en préservant les commissariats industriels municipaux;
- les équipements reliés au développement économique que sont le Palais des congrès de Hull, l'Aéroport de Gatineau et, s'il se réalise, le Centre international de foires et expositions commerciales et techniques ou CIRECTO;
- cinq équipements sportifs, récréatifs et culturels existants, soit la Salle de spectacles de la Maison de la culture de Gatineau, le Théâtre de l'Île à Hull, l'Écomusée de Hull, l'Auberge Symmes et le Parc de l'Imaginaire à Aylmer.

Pour ce qui touche les cours municipales, la police, la protection contre les incendies, le Comité des élus souscrit au principe de leur régionalisation. Il ne s'est toutefois prononcé sur aucune des options de financement partagé qui ont été mises de l'avant par le comité technique, considérant qu'elles doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

En matière d'infrastructure industrielle, les charges financières assumées par Hull et Aylmer à l'égard de leurs parcs industriels et de leurs zones industrielles continueraient d'être assumées par ces villes. Enfin, le Comité des élus a accepté le principe d'un partage partiel du financement de deux équipements sportifs projetés, soit un Centre multisports à Hull et un Centre omnisports avec piscine olympique à Gatineau. La même formule de partage partiel du financement devrait aussi être appliquée à d'autres équipements sportifs, récréatifs et culturels dont le caractère supralocal pourrait être reconnu ultérieurement.

Les interventions régionales à l'échelle de la MRC des Collines

La MRC des Collines reconnaît que la sécurité civile, le traitement et la mise en valeur des boues de fosses septiques ainsi que la collecte sélective et la mise en valeur des matières recyclables et réutilisables sont d'intérêt régional. Ces interventions correspondent à des projets à l'étude. Leur valeur n'a cependant pas encore été comptabilisée, ni le partage de leur financement établi.

Pour ce qui concerne la protection contre les incendies, la MRC considère cette intervention d'ordre supralocal, c'est-à-dire susceptible d'intéresser deux ou plusieurs municipalités de la MRC. Les modalités de mise en commun et de financement partagé en ce domaine sont assujetties à la Loi 112 et devraient suivre l'établissement du schéma de couverture de risque de la MRC.

Lignes directrices générales en matière de partage du financement

Le Comité des élus a retenu trois lignes directrices principales en matière de partage du financement :

- Bien qu'il y ait plusieurs manières de partager le financement, il est préférable de s'en tenir à un nombre réduit de formules simples, reflétant la nature et la portée des activités à financer.
- Le financement partagé ne donne pas naissance à une taxe régionale qui serait prélevée auprès des contribuables, mais à une quote-part établie pour chaque municipalité participante à partir d'un ou de plusieurs indicateurs.
- Le partage de la croissance de l'assiette fiscale est traité comme partie intégrante de la question du partage du financement, dont il devient l'une des formules possible.

Principes d'application quant au partage de la croissance de l'assiette fiscale

Le Comité des élus a retenu certains principes d'application quant au partage de la croissance de l'assiette fiscale dans l'Outaouais. Ces principes sont les suivants :

- Le partage de la croissance de l'assiette fiscale est utilisé seulement pour financer des activités reliées à la promotion et au développement économique.

- La croissance de l'assiette fiscale n'est jamais utilisée seule pour financer une intervention; dans tous les cas, elle est jumelée au potentiel fiscal selon un rapport moitié-moitié; cette formule hybride est appelée *partage pondéré*.
- C'est la croissance nette du rôle d'évaluation qui est objet du partage, c'est-à-dire celle qui reflète, par exemple, les pertes dues aux démolitions ou aux incendies, de même que les décisions du Tribunal administratif du Québec en matière d'évaluation foncière.
- La totalité du rôle est prise en compte, en incluant la valeur agréée des édifices fédéraux et la pondération applicable actuellement aux édifices des réseaux de la santé (80 %) et de l'éducation (25 %).
- Aux fins du calcul du partage et pour éviter les corrections rétroactives, les valeurs foncières modifiées par décision du Tribunal administratif du Québec ne sont prises en compte qu'à partir de l'année où la décision est rendue.
- Le partage de la croissance de l'assiette fiscale est basé sur la moyenne de la croissance sur trois ans, mise à jour chaque année.

Les interventions suprarégionales, régionales et supralocales et le partage du financement

1.1 NIVEAU SUPRARÉGIONAL OU MÉTROPOLITAIN : AGGLOMÉRATION DE L'OUTAOUAIS (CUO ET MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS)			
Catégories d'interventions	Niveau de compétence	Dépenses à partager	Conditions de mise en œuvre, formule de partage du financement et simulations
▪ Interventions			
Aménagement, urbanisme et développement			
▪ Schéma d'aménagement : les affectations et infrastructures correspondant à une vision métropolitaine et aux grandes orientations d'une stratégie de développement économique métropolitaine, tels le réseau routier, le transport en commun, les voies navigables	Suprarégional	Coût estimatif de l'harmonisation des schémas révisés actuels : 100 000 \$	Conditions de mise en œuvre Harmonisation des schémas révisés actuels. Confirmation de l'arrimage par les conseils respectifs de la CUO et de la MRC. Recours à la Ministre en cas d'impasse. Financement sur la base du potentiel fiscal CUO 85,55 % 85 550 \$ MRC 14,45 % 14 450 \$
▪ Promotion et développement économique : vision et orientations, incidences sur le schéma d'aménagement, et plan stratégique général	Suprarégional	Dépenses incluses dans l'harmonisation des schémas	Mise en commun de la planification. La CUO, la MRC et les municipalités continuent de s'occuper de promotion et de développement économique aux fins de leurs territoires respectifs, avec les CLD.

1.2 NIVEAU RÉGIONAL ET SUPRALOCAL : COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS									
Catégories d'interventions		Niveau de compétence		Dépenses à partager		Conditions de mise en œuvre, formule de partage du financement et simulations			
▪ Interventions									
Sécurité publique									
▪ Gestion des cours municipales		Régional		Aylmer G/B/M-A Hull Total Recettes 812417 3167244 3120768 7100429 Dépenses 318481 1360400 1411336 3090217		Dans l'hypothèse d'une cour municipale régionalisée, les recettes continueraient d'être versées aux municipalités. Quant aux dépenses, deux options de partage ont été considérées. Option 1 : Financement sur la base du potentiel fiscal Pot. fiscal 2000 Contribution simulée Aylmer Gat./Buck./M.-A. Hull 13,58 % 43,81 % 42,61 % 419 651 \$ 1 353 824 \$ 1 316 741 \$ Option 2 : Financement partagé sur la base d'une combinaison de deux ou plusieurs indicateurs choisis Constats d'infractions Dossiers Population Potentiel fiscal Aylmer G/B/M-A Hull 5 641 21 102 42 630 8,22 % 30,41 % 61,44 % 4 638 10 015 13 606 16,41 % 35,44 % 48,15 % 36 211 124 638 63 995 16,10 % 55,44 % 28,46 % 13,58 % 43,81 % 42,61 % Le Comité des élus ne s'est prononcé sur aucune des deux options de régionalisation des cours municipales. Les villes souhaitent analyser davantage l'information déposée et les options envisagées avant de souscrire à l'une ou l'autre formule.			
▪ Police		Régional		35,8 M \$ selon les budgets municipaux 1997 utilisés dans l'étude sur la régionalisation des corps policiers		Au terme de l'étude sur la régionalisation des corps policiers de 1997-1998, la formule retenue en principe combinait un partage-plancher selon les budgets 1997 (à rajuster au niveau de l'année précédant une éventuelle régionalisation) et le partage de toute augmentation future selon deux indicateurs : population et potentiel fiscal. Partage-plancher Partage de l'augm. : Popul. 50 % + Pot. fiscal 50 % = Part de l'augm. Aylmer Buckingham Gatineau Hull Masson-Angers 4 712 000 \$ 1 558 000 \$ 14 593 000 \$ 14 065 000 \$ 851 000 \$ 13,17 % 4,36 % 40,78 % 39,31 % 2,38 % 16,10 % 5,17 % 46,04 % 28,46 % 4,23 % 13,58 % 3,73 % 36,61 % 42,61 % 3,47 % 14,84 % 4,45 % 41,33 % 35,54 % 3,85 % Le Comité des élus ne s'est pas prononcé sur la régionalisation des services de sécurité publique. La Ville de Gatineau ne souscrit pas au mode de partage retenu au terme de l'étude de régionalisation. La Ville de Buckingham souhaite continuer à être desservie par la Sûreté du Québec.			

1.2 NIVEAU RÉGIONAL ET SUPRALocal : COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS (suite)																													
Catégories d'interventions		Niveau de compétence	Dépenses à partager	Conditions de mise en œuvre, formule de partage du financement et simulations																									
▪ Interventions																													
Sécurité publique (suite)																													
▪ Protection contre les incendies		Régional	16,75 M \$ selon les budgets municipaux 2000.	La protection incendie diffère selon qu'elle est assurée par un service permanent ou par une brigade de pompiers volontaires. Il en est de même pour les coûts. Par ailleurs, les villes de la CUO devront se doter d'un schéma de couverture de risques conformément à la Loi 112. Ce schéma sera porteur d'exigences auxquelles les villes devront se conformer. Ces facteurs, dont la portée est encore incertaine, auront une influence considérable sur le choix d'une formule de régionalisation : régionalisation complète, regroupements partiels, partages sectoriels (équipement, formation, prévention), etc. Le Comité des élus a jugé prudent de différer toute décision sur la régionalisation des services de protection incendie et sur le partage éventuel de leur financement.																									
Santé et bien-être		Ramené au niveau local et supralocal		Statu quo. Les villes de la CUO s'occupent du logement social sur leurs territoires respectifs.																									
Logement social																													
Développement économique		Ramené au niveau régional	Promotion régionale : 1,6 M \$	Mise en commun de la planification générale avec la MRC. Budget de promotion économique régionale à l'échelle de la CUO. La CUO, la MRC et les municipalités continuent de s'occuper de promotion et de développement économique aux fins de leurs territoires respectifs, avec les CLD. Le Comité des élus a retenu le principe du financement sur la base du partage pondéré : 50 % potentiel fiscal + 50 % croissance de l'assiette fiscale <table><tr><td>Potentiel fiscal 50 %</td><td>+ Partage croissance 50 %</td><td>Part en pourcentage</td><td>Contrib. sur 1 600 000 \$</td></tr><tr><td>Aylmer 13,58 %</td><td>13 %</td><td>13,29 %</td><td>212 640 \$</td></tr><tr><td>Buckingham 3,73 %</td><td>1 %</td><td>2,37 %</td><td>37 920 \$</td></tr><tr><td>Gatineau 36,61 %</td><td>46 %</td><td>41,31 %</td><td>660 960 \$</td></tr><tr><td>Hull 42,61 %</td><td>31 %</td><td>36,81 %</td><td>558 960 \$</td></tr><tr><td>Masson-Angers 3,47 %</td><td>9 %</td><td>6,24 %</td><td>99 840 \$</td></tr></table>		Potentiel fiscal 50 %	+ Partage croissance 50 %	Part en pourcentage	Contrib. sur 1 600 000 \$	Aylmer 13,58 %	13 %	13,29 %	212 640 \$	Buckingham 3,73 %	1 %	2,37 %	37 920 \$	Gatineau 36,61 %	46 %	41,31 %	660 960 \$	Hull 42,61 %	31 %	36,81 %	558 960 \$	Masson-Angers 3,47 %	9 %	6,24 %	99 840 \$
Potentiel fiscal 50 %	+ Partage croissance 50 %	Part en pourcentage	Contrib. sur 1 600 000 \$																										
Aylmer 13,58 %	13 %	13,29 %	212 640 \$																										
Buckingham 3,73 %	1 %	2,37 %	37 920 \$																										
Gatineau 36,61 %	46 %	41,31 %	660 960 \$																										
Hull 42,61 %	31 %	36,81 %	558 960 \$																										
Masson-Angers 3,47 %	9 %	6,24 %	99 840 \$																										
▪ Parcs industriels et zones industrielles		Régional	Service de la dette : Hull 150 000 \$ Aylmer 100 000 \$	Statu quo. Les municipalités concernées continuent d'assumer cette charge.																									
▪ Palais des congrès de Hull		Régional	Hull 700 000 \$	Le Comité des élus a retenu le principe du financement sur la base du partage pondéré : 50 % potentiel fiscal + 50 % croissance de l'assiette fiscale																									
▪ Projet du Centre international de Foires (CIFECTO)		Régional	Déficit net à déterminer	Potentiel fiscal 50 % + Partage croissance 50 % Part en pourcentage																									
				Aylmer 13,58 % 13 % 13,29 %																									
				Buckingham 3,73 % 1 % 2,37 %																									
▪ Aéroport de Gatineau		Régional	Gatineau 200 000 \$	Gatineau 36,61 % 46 % 41,31 %																									
				Hull 42,61 % 31 % 36,81 %																									
				Masson-Angers 3,47 % 9 % 6,24 %																									

1.2 NIVEAU RÉGIONAL ET SUPRALocal : COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS (suite)								
Catégories d'interventions	Niveau de compétence	Dépenses à partager	Conditions de mise en œuvre, formule de partage du financement et simulations					
Interventions								
Équipements sportifs, récréatifs et culturels existants			Avec des réserves exprimées en particulier par la Ville de Buckingham, le Comité des élus a retenu le principe du financement partagé inspiré de la formule du règlement 613.1 de la CUO : transition sur 5 ans entre la charge actuelle des municipalités (1 708 000 \$) et le pourcentage de leur potentiel fiscal dans la CUO.					
Salle de spectacles, Maison de la culture, Gatineau	Régional	Gatineau 870 000 \$						
Théâtre de l'Île à Hull	Régional	Hull 290 000 \$						
Écomusée de Hull	Régional	Hull 240 000 \$						
Auberge Symmes à Aylmer	Régional	Aylmer 280 000 \$						
Parc de l'Imaginaire à Aylmer	Régional	Aylmer 28 000 \$						
Projets d'équipements sportifs, récréatifs et culturels			Le Comité des élus a retenu le principe du partage partiel du financement : 50 % à la charge de la ville propriétaire, 50 % selon le potentiel fiscal.					
Projet d'un centre multisports à Hull (Édifice Connors)	Supralocal	Déficit net à déterminer						
Projet d'un centre omnisports à Gatineau, avec piscine olympique	Supralocal	Déficit net à déterminer						
Autres équipements à être reconnus	Supralocal	À déterminer						

	Part actuelle	Pot. fiscal 2000	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Aylmer	18,03 %	13,58 %	308 000 \$	288 987 \$	269 973 \$	250 960 \$	231 946 \$
Buckingham		3,73 %		15 927 \$	31 854 \$	47 781 \$	63 708 \$
Gatineau	50,94 %	36,61 %	870 000 \$	808 825 \$	747 649 \$	686 474 \$	625 299 \$
Hull	31,03 %	42,61 %	530 000 \$	579 445 \$	628 889 \$	678 334 \$	727 779 \$
Masson-Angers		3,47 %		14 817 \$	29 634 \$	44 451 \$	59 268 \$

1.3 NIVEAU RÉGIONAL ET SUPRALOCAL : MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS			
Catégories d'interventions	Niveau de compétence	Dépenses à partager	Conditions de mise en œuvre, formule de partage du financement et simulations
Interventions			
<i>Sécurité publique</i> Protection contre les incendies	Supralocal	1,2 M \$ selon les budgets municipaux 2000	L'analyse et l'évaluation des options de mise en commun par deux ou plusieurs municipalités de la MRC des Collines devraient suivre l'établissement du schéma de couverture de risques par la MRC, conformément à la Loi 112.
Sécurité civile (plan de mesures d'urgence)	Régional	Non comptabilisé	À l'étude
<i>Hygiène du milieu</i> Traitement et mise en valeur des boues de fosses septiques	Régional	Non comptabilisé	Projets à l'étude.
Collecte sélective et mise en valeur des matières recyclables et réutilisables	Régional	Non comptabilisé	
<i>Santé et bien-être</i> Logement social	Ramené au niveau local et supralocal		Statu quo. Les municipalités de la MRC s'occupent du logement social sur leurs territoires.

CHAPITRE II

L'HYPOTHÈSE D'UNE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE L'OUTAOUAIS

Tel que présenté en mars 2000, le projet de réorganisation municipale du gouvernement dotait chacune des trois principales agglomérations urbaines du Québec d'une structure supramunicipale qui engloberait l'agglomération et, par conséquent, les municipalités locales et les instances supramunicipales existantes. Cette nouvelle structure porterait le nom de communauté métropolitaine. Dans le cas de l'Outaouais, son territoire engloberait celui de la CUO et celui de la MRC des Collines. Les compétences que le gouvernement entend confier aux communautés métropolitaines sont au nombre de six :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le logement social;
- les équipements, services et activités à caractère métropolitain;
- le transport en commun;
- la gestion des matières résiduelles.

Les communautés métropolitaines devraient également donner des orientations en matière d'assainissement des eaux et fournir un avis sur les projets municipaux en ce domaine.

D'entrée de jeu, le Comité des élus a exprimé de nettes réserves sur l'opportunité de créer une structure supramunicipale qui coifferait les deux structures existantes. Il a également mis en lumière que la plupart des compétences que le gouvernement entend confier aux communautés métropolitaines font déjà l'objet d'une gestion et d'un financement intermunicipal ou supramunicipal dans l'Outaouais :

- La CUO et la MRC des Collines possèdent chacune un schéma d'aménagement; le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur en février 1998 et celui de la CUO en janvier 2000.
- Le transport en commun est assuré sur le territoire de la CUO et dans deux des sept municipalités de la MRC par la Société de transport de l'Outaouais ou STO.

- En matière de développement économique, en plus des commissariats industriels municipaux, divers organismes à caractère régional s'occupent de promotion et de développement : le CRDO, la SDEO, les CLD respectifs de la CUO et de la MRC des Collines.
- En matière de logement social, les villes de Hull et de Gatineau ont mis en commun la gestion des offices municipaux d'habitation.
- La gestion des matières résiduelles est partagée entre les municipalités locales et les instances supramunicipales; en l'occurrence, la CUO s'occupe du transbordement et du transport des matières résiduelles sur son territoire, alors que la MRC des Collines en fait autant sur le sien.

Dans la foulée de sa réflexion et de ses travaux, le Comité est d'avis qu'une structure comme celle proposée sous le nom de *Communauté métropolitaine de l'Outaouais* serait trop lourde, autant à l'égard des responsabilités à assumer à l'échelle de l'agglomération qu'à l'égard de la taille de la population et du nombre réduit d'instances supramunicipales qui assurent déjà des services régionalisés à cette population. Le Comité des élus opte plutôt pour la création d'un *comité métropolitain*, une structure légère dont le mandat principal est de constituer un mécanisme de planification et de concertation pour ce qui est de l'aménagement du territoire. Ce comité pourrait avoir pour mandat principal d'harmoniser les schémas d'aménagement de la CUO et de la MRC en veillant à ce que les principales affectations et les infrastructures majeures correspondent à une vision d'ensemble de l'avenir de l'agglomération et aux orientations d'une stratégie de développement métropolitaine.

En parallèle, le Comité des élus est favorable à un certain renforcement de la CUO, à la mesure des compétences nouvelles qu'elle pourrait être amenée à exercer par législation ou par délégation, dans le cadre de la régionalisation de certains services comme la sécurité publique ou les cours municipales.

CHAPITRE III

LES REGROUPEMENTS DE MUNICIPALITÉS LOCALES

Le Comité des élus a pris acte des études d'opportunité portant sur divers scénarios de regroupement des villes de la CUO. Une première étude avait été confiée au groupe Roche par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais et portait sur le regroupement d'Aylmer, Gatineau et Hull. Mise en veilleuse après le dépôt d'un rapport final préliminaire en décembre dernier, cette étude a été réactivée et actualisée à la suite d'une résolution en ce sens de la CUO et avec la coopération du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Par ailleurs, donnant suite à une demande relative à Buckingham et Masson-Angers par le Maire de Buckingham, le mandataire du gouvernement a confié un mandat additionnel à Roche pour étudier l'hypothèse du regroupement de ces deux villes et, corollairement, le regroupement des cinq villes de la CUO pour n'en former qu'une.

La majorité des membres du Comité des élus ont choisi de ne pas discuter de regroupement municipal. Le Comité a toutefois accepté d'être saisi des rapports des deux études Roche qui ont été rendus publics le 5 septembre.

CONCLUSION

Les travaux du Comité des élus de l'Outaouais l'ont amené à faire consensus sur trois grandes conclusions :

- Il est opportun que l'agglomération métropolitaine de l'Outaouais, qui comprend la CUO et la MRC des Collines, se donne une vision d'ensemble de son avenir. Cette vision d'avenir devra être porteuse à la fois des grandes orientations de l'aménagement du territoire et des grands objectifs de développement économique.
- La création d'une structure supramunicipale du type communauté métropolitaine n'est pas souhaitable. Elle conduirait à un troisième palier de gouvernement municipal avec les risques de lourdeur et d'encombrement que cela comporte. Cette formule paraît d'autant plus inutile qu'à travers des institutions comme la MRC des Collines et la CUO, les douze municipalités de l'agglomération partagent déjà la planification, la gestion et le financement de nombreux services et équipements à caractère supralocal.
- Pour assurer la formulation et la mise en œuvre d'une vision d'avenir métropolitaine, le Comité des élus recommande la mise sur pied d'un comité métropolitain ayant pour mandat d'assurer l'harmonisation des schémas d'aménagement de la MRC et de la CUO. Le Comité des élus souscrit également au principe de la régionalisation d'autres services et équipements dans les territoires respectifs de la MRC et de la CUO, ainsi qu'au renforcement de cette dernière pour exercer plus efficacement les compétences additionnelles qu'elle pourrait se voir attribuer par législation ou par délégation.

LISTE N° 1

**LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES
DANS LA
COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS**

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS (ANNEXE 1 – SUITE)			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire

<i>Administration générale</i>			
Gestion des cours municipales	S	Aylmer310 360 \$ Gatineau, Buckingham et Masson-Angers1 425 604 \$ Hull1 331 310 \$	Bien que les cours municipales agissent à des fins locales, leur gestion peut être intégrée avantageusement. Cf. projet de résolution du 9 mars 2000 : <i>Mandat aux directions générales des villes de la Communauté et de la C.U.O. – régionalisation de la Cour municipale.</i> Dans la CUO, Gatineau fournit ce service à Buckingham (environ 175 000 \$ par an) et à Masson-Angers. TPS et TVQ s'appliquent à la facture de tels services.
Évaluation foncière	S	CUO3 061 800 \$	Assurée par la CUO sur tout son territoire. Puisque ce service est déjà régionalisé, les directions des villes considèrent qu'il pourrait être rayé de cette liste.
Mise en commun d’appel d’offres	S		Pratique déjà établie, entre autres via l'UMQ. Développement possible, lorsque les normes et paramètres des municipalités intéressées sont les mêmes. Cette pratique administrative donnant déjà lieu à une mise en commun lorsque cela paraît opportun, les directions des villes considèrent qu'elle pourrait être rayée de cette liste.
Services informatiques	S		Par entente, Aylmer fournit l'ensemble des services informatiques à Buckingham. Aylmer a aussi vendu des logiciels à la CUO et à la STO. Il y a du potentiel de développement. Ces services donnant déjà lieu à des échanges lorsque cela paraît opportun, les directions des villes considèrent qu'ils pourraient être rayés de cette liste.
<i>Sécurité publique</i>			
Police	S	Rapport sur la régionalisation, sous-comité des finances, incluant la dette35 778 849 \$	Hull, Gatineau et Aylmer ont chacune leur service de sécurité publique. Masson-Angers utilise la police et le service de détention de Gatineau. Buckingham est desservie par la Sûreté du Québec. L'hypothèse de la régionalisation a fait l'objet d'une étude approfondie mais a été mise en veilleuse. Cf. projet de résolution du 9 mars 2000 : <i>Mandat... – régionalisation des services de sécurité publique.</i> Hypothèse à reprendre, sauf pour Buckingham qui veut continuer à être desservie par la SQ.
Protection contre les incendies	S	Aylmer1 971 986 \$ Buckingham364 654 \$ Gatineau6 890 089 \$ Hull7 188 338 \$ Masson-Angers339 512 \$ Service de la dette inclus partout.	La protection incendie relève de chaque municipalité. L'hypothèse de la régionalisation mérite a déjà été étudiée. Cf. projet de résolution du 9 mars 2000 : <i>Mandat... – régionalisation des services de protection incendie.</i> Elle mériterait d’être approfondie de nouveau. En matière de sécurité civile, chaque ville a son plan de mesures d'urgence. Il y a une entente d'entraide mutuelle en cas de sinistre entre les villes de la CUO, et celle-ci a formé un comité régional des mesures d'urgence. Cf. résolution no 99-3 du 21 janvier 1999 : <i>Formation d'un Comité régional de concertation pour l’application des mesures d’urgence</i> et résolution 99-258 du 27 mai 1999 : <i>Acceptation du rapport du Comité régional de concertation pour l’application des mesures d’urgence et mandat au directeur général de la C.U.O. – Mise en application des recommandations</i> Il y a aussi une entente de service entre Buckingham, Masson-Angers, L'Ange-Gardien, Mayo et Montebello.
Mesures de coordination en cas de sinistre	S		
9-1-1	S+E		Il y a deux niveaux de coopération : le premier, pour la réponse aux appels et la répartition, inclut Hull, Aylmer et Gatineau. Hull assure le service de réponse pour Buckingham moyennant 18 000 \$ par année. Le second niveau, celui de l'utilisation de l'équipement, fait l'objet d'une entente globale à l'échelle de la CUO.

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS (ANNEXE 1 – SUITE)			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire

Transport			
Routes et ponts	I		Commentaires : - Plusieurs artères ont un caractère supralocal, qui est habituellement constaté par le schéma d'aménagement de la CUO. - Les voies réservées de transport en commun sont à prendre en compte dans une optique supralocale. - Il y a plusieurs ententes entre les villes de la CUO et les municipalités voisines; elles portent habituellement sur des tronçons de route particuliers et visent divers travaux d'entretien et de réparation. - Les subventions gouvernementales à l'entretien et à la réparation des routes peuvent être refusées aux municipalités dont la population dépasse 100 000.
Transport en commun	S		Services de la STO sur le territoire de la CUO et dans deux municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
Hygiène du milieu			
Eau potable	I	CUO 6 748 400 \$	La CUO possède les usines de filtration et produit l'eau, qui est distribuée par les villes. Entente entre Buckingham et Masson-Angers pour l'entretien des conduites maîtresses et un projet de construction d'un réservoir ainsi que la rénovation de l'usine d'eau potable située à Buckingham.
Égout collecteur, usine d'épuration, disposition des boues	I	CUO 9 272 400 \$	Service assuré par la CUO à Hull, Gatineau et Aylmer, et par une régie intermunicipale à Buckingham et Masson-Angers.
Collecte, transport et élimination des déchets domestiques	S	CUO 8 308 400 \$	Gestion des déchets par la CUO sur son territoire. Transport et enfouissement en cogestion avec la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes. Cette solution est adéquate pour de nombreuses années, à moins que le site de la Régie ne devienne inaccessible, auquel cas la CUO pourrait être confrontée à un problème sérieux. La collecte est effectuée par les villes et gérée par chacune d'elles.
Collecte sélective et mise en valeur des matières recyclables et réutilisables	S	CUO 2 098 200 \$	Entente entre la CUO et les villes.
Santé et bien-être			
Logement social (HLM)	E	Hull 348 000 \$ Gatineau 370 000 \$ Aylmer 106 000 \$ Buckingham 25 350 \$ Masson-Angers environ 20 000 \$	Toutes les villes de la CUO ont des logements sociaux. OMH commun à Hull et Gatineau sauf pour la dette. L'hypothèse de la régionalisation de la gestion doit être explorée dans une optique de justice distributive et d'économie.

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS (ANNEXE 1 – SUITE)			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire

<i>Aménagement, urbanisme et développement</i>			
Schéma d'aménagement du territoire	S	CUO352 900 \$	La CUO a pour mandat principal d'élaborer un schéma d'aménagement pour son territoire. Un mécanisme d'arrimage avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit être institué.
Promotion et développement économique, incluant le CLD	S	Contribution de la CUO à la SDÉO et au CLD1 900 000 \$ Autres dépenses municipales : Hull1 556 175 \$ Aylmer132 675 \$ Gatineau941 917 \$ Buckingham99 757 \$ Masson-Angers20 800 \$	La promotion du développement économique doit s'inscrire dans un plan stratégique et être faite de façon intégrée en consolidant les ressources de la CUO et de la MRC des Collines, de la SDÉO, des effectifs métropolitains du CRD-O et des deux CLD. Cf. résolution no 99-42 du 4 février 1999 : <i>Formation d'un Comité de travail sur la régionalisation des espaces économiques sur le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais</i> . Lien avec la perspective d'un partage de la croissance de l'assiette fiscale et la création d'un fonds régional de développement bénéficiant à l'ensemble des zones et parcs industriels.
Parcs industriels et zones industrielles	E		
Palais des congrès de Hull	E	Hull707 491 \$	Propriété de Westcliff, le Palais des congrès fait l'objet d'un bail prépayé par la Ville de Hull et le gouvernement du Québec. Sa vocation pourrait être réévaluée si le projet de centre de congrès rattaché à l'hôtel prévu à proximité du casino se réalise.
Centre international de Foires commerciales et technologiques en Outaouais	E	Coût de construction estimé à 60 M \$. Hypothèse de financement à 3 (Canada, Québec, région), à parts égales. Rentabilité prévue en 2 à 3 ans.	Cf. résolution no 2000-41 du 3 février 2000 : <i>Centre international de Foires commerciales et technologiques en Outaouais (CIRECTO) – mandat aux maires Mme Jocelyne Houle, MM. Marc Croteau, Robert Labine, Yves Ducharme et Luc Montreuil – rencontre avec le Vice-premier ministre M. Bernard Landry</i> .
Aéroport de Gatineau	E	Gatineau200 000 \$	Coût d'exploitation selon les plus récentes projections et excluant les assurances. En contrepartie, la vente des terrains industriels de l'Aéroparc et les taxes municipales constituent des retombées substantielles.

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS (ANNEXE 1 – SUITE)			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire

<i>Loisirs et culture</i>			Cf. résolution no 2000-160 du 6 avril 2000 : <i>Approbation du règlement no 613-1 concernant la compétence de la Communauté urbaine de l’Outaouais relativement à la régionalisation du Centre régional de danse, de musique et d’histoire et de certains organismes culturels à caractère régional agissant sur le territoire de la Communauté et abrogeant le règlement no 613.</i>
Centre multisports à Hull (Édifice Connors)	E		À l'état de projet. Portée régionale en partie.
Centre omnisports de Gatineau (avec piscine olympique)	E		À l'état de projet. Portée régionale en partie.
Train de Wakefield	E		Entente Hull-Chelsea-La Pêche.
Voies navigables	E		Aménagement et développement qui s'étendent au delà du territoire de la CUO.
Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais	E		Entente entre la CUO, Hull, Gatineau, Aylmer, Buckingham, Masson-Angers et organismes tiers.
Salle de spectacles de la Maison de la culture de Gatineau	E	Gatineau871 230 \$	Selon le budget 2000. Ce coût net serait partagé conformément au règlement 613-1 de la CUO.
Théâtre de l’Île à Hull	E	Hull287 105 \$	Selon le budget 2000. Dette entièrement acquittée.
Écomusée de Hull	E	Hull237 871 \$	Selon le budget 2000. Incluant le service de la dette.
Auberge Symmes à Aylmer	E	Aylmer281 220 \$	Dépenses nettes d'exploitation
Parc de l'Imaginaire à Aylmer	E	Aylmer27 645 \$	Subvention à la corporation qui gère cet équipement
Salon du livre de l’Outaouais	A	Hull40 000 \$	
Jeux de la francophonie	A		Entente entre la CUO et organismes tiers. Événement avec budget ad hoc sans contribution en 2000.

(ANNEXE 1 – SUITE)

LISTE N° 2

**LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES
DANS LA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

Administration générale			
Gestion des cours municipales	S	Excédent des revenus sur les dépenses (223 248 \$)	Bien que les cours municipales agissent à des fins locales, leur gestion peut être intégrée avantageusement. La MRC des Collines assure déjà cette gestion intégrée au bénéfice de toutes les municipalités qui la composent. Les revenus excédentaires retournent aux municipalités en diminution de leurs quotes-parts.
Évaluation foncière	S	MRC 533 514 \$	Assurée par la MRC des Collines sur tout son territoire.
Mise en commun d’appel d’offres	S		Pratique administrative donnant déjà lieu à une mise en commun lorsque cela paraît opportun. Développement possible, lorsque les normes et paramètres des municipalités intéressées sont les mêmes.
Services informatiques	S	MRC 65 835 \$	La MRC des Collines offre un service intégré de géomatique à toutes les municipalités qui la composent.
Sécurité publique			
Police	S	MRC 3 550 188 \$	Service régionalisé assuré par la MRC des Collines sur tout son territoire, en vertu d'une déclaration de compétence.
Protection contre les incendies	S	Cantley 151 442 \$ Chelsea 234 894 \$ L'Ange-Gardien 133 250 \$ La Pêche 136 482 \$ Notre-Dame-de-la-Salette 28 070 \$ Pontiac 183 488 \$ Val-des-Monts 348 108 \$	
Sécurité civile (mesures d’urgence)	S		Chaque municipalité a son plan de mesures d'urgence. Il n'y a pas de plan d'entraide officiel entre les municipalités.
9-1-1	S+E	MRC 304 105 \$	Entente entre toutes les municipalités de la MRC des Collines, en association avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Transport			
Routes et ponts	I		Ententes entre les municipalités de la MRC des Collines. Ententes additionnelles avec diverses villes voisines dans la CUO.
Transport en commun	S	Cantley Chelsea	28 047 \$ 21 101 \$ Services de la STO dans deux municipalités de la MRC des Collines, soit Chelsea et Cantley.
Hygiène du milieu			
Traitement et mise en valeur des boues de fosses septiques	E		À l'état de projet. Vise l'ensemble des municipalités de la MRC.
Collecte, transport et élimination des déchets domestiques	S	MRC	644 859 \$ Cueillette des déchets par les municipalités de la MRC des Collines. Transport et enfouissement en cogestion avec la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes. Cette solution est adéquate pour de nombreuses années, à moins que le site de la Régie ne devienne inaccessible, auquel cas la MRC pourrait être confrontée à un problème sérieux.
Collecte sélective et mise en valeur des matières recyclables et réutilisables	S		À l'état de projet : école-usine, en projet avec CFER Outaouais.
Santé et bien-être			
Logement social (HLM)	E	La Pêche Val-des-Monts	11 169 \$ 7 827 \$ Logements sociaux à Val-des-Monts et à La Pêche. L'hypothèse de la régionalisation de la gestion devrait être explorée dans une optique de justice distributive et d'économie.
Aménagement, urbanisme et développement			
Schéma d'aménagement du territoire	S	MRC	60 685 \$ La MRC des Collines a pour mandat principal d'élaborer un schéma d'aménagement pour son territoire. Un mécanisme d'arrimage avec la CUO doit être institué.
Promotion et développement économique	S	MRC	124 612 \$ La promotion du développement économique doit s'inscrire dans un plan stratégique et être faite de façon intégrée en consolidant les ressources de la CUO et de la MRC des Collines, de la SDÉO, des effectifs métropolitains du CRD-O et des deux CLD.
Parcs industriels et zones industrielles	E		Lien avec la perspective d'un partage de la croissance de l'assiette fiscale et la création d'un fonds régional de développement bénéficiant à l'ensemble des zones et parcs industriels.

<i>Loisirs et culture</i>			
Train de Wakefield	I+É		Entente Hull-Chelsea-La Pêche. Le train est considéré comme occupant une place prépondérante parmi les équipements touristiques de la MRC.
Caverne Laflèche	É		
Voies navigables	É		Aménagement et développement qui s'étendent au delà des territoires de la MRC des Collines et de la CUO.
Salon du livre de l'Outaouais	A		
Jeux de la francophonie	A		

ANNEXE 2 Données et indicateurs généraux, CUO et MRC des Collines

Municipalité	Population ¹	Pop. en %	Superficie (km ²)	Sup. en %	RFU 2000 ² en %	P. fiscal 2000 en %
Aylmer	36 211	16,10	87,95	25,55	15,32	13,58
Buckingham	11 617	5,17	16,23	4,72	3,96	3,73
Gatineau	103 517	46,04	136,55	39,68	38,98	36,61
Hull	63 995	28,46	37,49	10,89	38,14	42,61
Masson-Angers	9 504	4,23	65,94	19,16	3,60	3,47
CUO	224 844	100	344,16	100	100	100
Cantley	5 776	15,74	134,00	6,42	13,03	12,91
Chelsea	6 527	17,79	111,20	5,33	22,96	23,01
L'Ange-Gardien	3 911	10,65	224,17	10,73	7,18	7,15
La Pêche	6 573	17,91	597,14	28,60	18,68	19,18
Notre-Dame-de-la-Salette	749	2,04	117,54	5,63	1,67	1,76
Pontiac	4 854	13,23	446,87	21,40	11,83	11,73
Val-des-Monts	8 300	22,62	457,31	21,90	24,65	24,26
MRC des Collines	36 690	100	2 088,23	100	100	100
CUO + MRC	261 534		2 432,39			

¹ Source, population et superficie : Répertoire des municipalités du Québec 2000.
² Source, RFU et potentiel fiscal : compilation, années 1995 à 2000, Direction des politiques fiscales et économiques, MAMM, 20 juillet 2000.

Comité des élus de l'Outaouais

Les infrastructures, équipements, services et activités à caractère supralocal
dans les territoires respectifs de la Communauté urbaine de l'Outaouais
et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

RAPPORT À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

**LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS**

**LISTE N° 2 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS
LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

Le 27 juin 2000

Le 27 juin 2000

Madame Louise Harel
Ministre des Affaires municipales
et de la Métropole
Gouvernement du Québec

**Objet : Réorganisation municipale
Dossier Outaouais**

Madame la Ministre,

Au nom du Comité des élus de l'Outaouais, j'ai le plaisir de vous remettre notre premier rapport en marge des orientations du Livre blanc sur la réorganisation municipale. Comme vous le savez, notre comité avait choisi d'attendre la publication de ce dernier pour amorcer ses travaux.

Ce premier rapport ne va pas aussi loin que l'attente exprimée par le Livre blanc. Nous avons concentré nos efforts dans l'élaboration de deux listes d'infrastructures, d'équipements, de services et d'activités à portée supralocale. L'une de ces listes concerne le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais et l'autre, celui de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais. Plusieurs des interventions énumérées sont déjà couvertes par des lois comme celle de la CUO ou par des ententes intermunicipales. Les autres feront incessamment l'objet d'analyses visant à distinguer la part locale de la part supralocale.

Les interventions à portée supralocale identifiées ici sont celles sur lesquelles les membres du Comité des élus se sont entendus au terme de quatre réunions. Quant au financement de ces interventions et au partage de la croissance de l'assiette fiscale, j'ai proposé au Comité d'incorporer ces deux aspects du dossier dans la deuxième phase de nos travaux, qui portera sur des hypothèses de Communauté métropolitaine pour l'Outaouais.

Dans une troisième phase, nous examinerons les tenants et aboutissants de certains scénarios de regroupement. Ces discussions se feront à la lumière d'études que nous aurons alors en mains. Je prévois par conséquent que nos délibérations se poursuivront au cours des prochains mois de telle manière qu'il nous sera possible de vous remettre notre rapport final pour le 31 octobre prochain.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Votre mandataire en Outaouais,

Antoine Grégoire

Les membres du *Comité des élus de l'Outaouais*

Marc Croteau, président de la Communauté urbaine de l'Outaouais
et maire d'Aylmer

Judith Grant, préfète de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
et maire de Chelsea

Yves Ducharme, maire de Hull

Marc Carrière, préfet suppléant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
et maire de Val-des-Monts

Robert Labine, maire de Gatineau

Jocelyne Houle, maire de Buckingham

Luc Montreuil, maire de Masson-Angers

Introduction

En mars 2000, le gouvernement rendait public son projet de réorganisation municipale. Bien qu'il touche l'ensemble du Québec, le projet contient plusieurs propositions particulières pour les trois principales agglomérations métropolitaines, soit celles de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. Le Comité des élus de l'Outaouais a été mis sur pied par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole pour étudier les divers aspects de la réorganisation municipale qui touchent l'agglomération métropolitaine.

Le Comité des élus de l'Outaouais est constitué des personnes suivantes : M. Marc Croteau, maire d'Aylmer et président de la Communauté urbaine de l'Outaouais; Mme Judith Grant, maire de Chelsea et préfète de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; M. Yves Ducharme, maire de Hull, remplacé à l'occasion par M. Claude Bonhomme, maire suppléant; M. Robert Labine, maire de Gatineau; Mme Jocelyne Houle, maire de Buckingham; M. Luc Montreuil, maire de Masson-Angers; M. Marc Carrière, maire de Val-des-Monts et préfet suppléant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. M. Antoine Grégoire, qui a été nommé mandataire du gouvernement dans ce dossier, préside les délibérations du Comité des élus. M. Jean Paré, adjoint du mandataire, agit comme secrétaire du Comité.

Le Comité des élus est assisté d'un comité technique comprenant les directeurs généraux de la CUO, des villes qui la composent et de la MRC des Collines, ainsi que l'adjoint au mandataire. Divers autres hauts fonctionnaires de la CUO, des villes et de la MRC ont soutenu les travaux du Comité des élus et du comité technique.

Dans un premier temps, le Comité avait pour mandat de soumettre à la Ministre des recommandations sur l'identification des activités à caractère supralocal, sur le financement de ces dernières et sur les modalités de partage de la croissance de l'assiette fiscale de l'agglomération. Ces recommandations devaient être produites avant le 30 juin 2000. Par la suite, le comité doit faire rapport sur la réorganisation municipale proprement dite, c'est-à-dire sur la création d'une communauté métropolitaine en Outaouais et sur d'éventuels regroupements municipaux.

Les membres du Comité des élus se sont réunis quatre fois entre le 15 mai et le 19 juin 2000. Parvenus au terme de la première phase de leurs travaux, ils ont préparé ce rapport à l'intention de la Ministre. Ce rapport a pour objet principal la liste des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal que le Comité des élus a retenus. Il ne fait qu'effleurer la question du financement des interventions supralocales et les modalités de partage de la croissance de l'assiette fiscale. Ce volet sera concrètement abordé dans la deuxième phase des travaux du Comité

Les équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal dans la Communauté urbaine de l'Outaouais et dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Les équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal que le Comité des élus de l'Outaouais a retenus sont énumérés plus loin. Les interventions sont regroupées en deux listes, l'une pour la Communauté urbaine de l'Outaouais et l'autre pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Ces deux entités supramunicipales couvrent le territoire de l'agglomération métropolitaine.

Pour en arriver à cette sélection, le Comité a fait le bilan des efforts de régionalisation antérieurs, qu'ils aient donné naissance ou non à des champs de compétence régionaux ou à la mise en commun de services. Il a notamment pris acte des compétences exercées par la CUO et par la MRC des Collines, soit en vertu des lois, soit par délégation ou déclaration de compétence. Il a passé en revue les ententes intermunicipales, de même que les projets abandonnés et ceux qui sont encore à l'étude ou en négociation. Il a révisé la liste que le Ministère avait établie en 1997 à partir d'une enquête postale auprès des municipalités. Il a aussi examiné diverses autres interventions soumises par les municipalités.

Le Comité des élus a opté pour une gamme étendue d'interventions supralocales, incluant aussi bien les fonctions déjà régionalisées que celles susceptibles de le devenir. Les 55 interventions retenues sont regroupées en deux listes (33 pour la CUO, 22 pour la MRC des Collines), dressées en fonction des paramètres suivants :

- Les interventions sont de compétence municipale, c'est-à-dire qu'elles relèvent des instances locales ou supramunicipales et que leur financement provient des taxes municipales, de la tarification, ou encore des quotes-parts versées aux organismes supramunicipaux. Les interventions relevant du secteur privé, d'un gouvernement ou d'un organisme parapublic sont exclues de cette liste.

- Seules les interventions dont le caractère supralocal a été reconnu par le Comité des élus sont énumérées. Les interventions sur lesquelles le Comité ne s'est pas prononcé ou sur lesquelles il n'y a pas consensus n'apparaissent pas dans ces listes.
- Sont définies comme supralocales les interventions municipales qui ont un effet de débordement, c'est-à-dire dont les bénéfices ou les inconvénients se font sentir sur le territoire de plus d'une municipalité.
- Dans chacune des deux listes, les interventions ont été groupées en familles fonctionnelles correspondant à celles prescrites pour la préparation des budgets municipaux.

Les interventions énumérées comprennent des infrastructures, des équipements, des services et des activités. Les définitions généralement retenues pour ces catégories sont les suivantes :

- infrastructures **[I]** : les ouvrages et réseaux servant de support au fonctionnement d'une collectivité, telles les voies de circulation et les conduites;
- équipements **[É]** : les bâtiments, les installations et les espaces destinés à produire des biens ou des services collectifs; les équipements forment généralement des ensembles bien définis;
- services **[S]** : les services publics rendus par la municipalité pour le bien-être de la population qui y vit ou qui y travaille;
- activités **[A]** : les activités et les événements ponctuels à caractère sportif, culturel, promotionnel, etc.

En plus d'énumérer les interventions supralocales, les tableaux qui suivent fournissent des renseignements sur la nature des interventions et sur leur financement, ainsi que divers renseignements et commentaires. Les renseignements et les commentaires apparaissant sur les tableaux ont été rassemblés avec la collaboration des directions générales de la CUO, de ses villes membres et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

À titre indicatif, les données financières disponibles révèlent que les interventions qui relèvent déjà de la CUO ou qui ont fait l'objet d'ententes intermunicipales donnent lieu à des dépenses annuelles de 33,3 millions \$. Les contributions municipales à la Société de transport de l'Outaouais n'y sont toutefois pas incluses.

Si la régionalisation des services se poursuivait dans la CUO, les dépenses correspondantes seraient alors d'environ 60,3 millions \$ additionnels. Les services de police et de protection incendie y compteraient pour 87 % à eux seuls. Par ailleurs, le projet de centre international de foires commerciales (CIFECTO) n'y est pas pris en compte. Le cas échéant, les 60 millions \$ nécessaires à sa réalisation seraient partagés avec les gouvernements supérieurs, la région prévoyant y participer pour 20 millions \$.

Dans la MRC des Collines, les services déjà régionalisés par délégation de compétence, par déclaration ou par ententes sont évalués à 5 millions \$, sans compter la contribution à la STO des deux municipalités qu'elle dessert. Si la régionalisation se poursuivait, les dépenses additionnelles en cause seraient d'environ 1,2 million \$.

Les échanges du comité des élus ont également permis de relever certains thèmes qui mériteraient d'être approfondis conjointement par la CUO et la MRC dans une perspective d'agglomération métropolitaine :

- l'aménagement du territoire, dans l'optique d'une harmonisation des schémas d'aménagement de la CUO et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- la promotion du développement économique, où il ressort un consensus sur la mobilisation concertée de tous les agents d'intervention économique. Cette concertation devrait s'appuyer sur un véritable plan stratégique de développement économique, au sens le plus large, pour l'ensemble de l'agglomération;
- le logement social.

LISTE N° 1

**LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES
DANS LA
COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS**

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire
Administration générale			
Gestion des cours municipales	S	Aylmer 310 360 \$ Gatineau, Buckingham et 1 425 604 \$ Masson-Angers Hull 1 331 310 \$	Bien que les cours municipales agissent à des fins locales, leur gestion peut être intégrée avantageusement. Cf. projet de résolution du 9 mars 2000 : <i>Mandat aux directions générales des villes de la Communauté et de la C.U.O. – régionalisation de la Cour municipale.</i> Dans la CUO, Gatineau fournit ce service à Buckingham (environ 175 000 \$ par an) et à Masson-Angers. TPS et TVQ s'appliquent à la facture de tels services.
Évaluation foncière	S	CUO 3 061 800 \$	Assurée par la CUO sur tout son territoire. Puisque ce service est déjà régionalisé, les directions des villes considèrent qu'il pourrait être rayé de cette liste.
Mise en commun d'appel d'offres	S		Pratique déjà établie, entre autres via l'UMQ. Développement possible, lorsque les normes et paramètres des municipalités intéressées sont les mêmes. Cette pratique administrative donnant déjà lieu à une mise en commun lorsque cela paraît opportun, les directions des villes considèrent qu'elle pourrait être rayée de cette liste.
Services informatiques	S		Par entente, Aylmer fournit l'ensemble des services informatiques à Buckingham. Aylmer a aussi vendu des logiciels à la CUO et à la STO. Il y a du potentiel de développement. Ces services donnant déjà lieu à des échanges lorsque cela paraît opportun, les directions des villes considèrent qu'ils pourraient être rayés de cette liste.
Sécurité publique			
Police	S	Rapport sur la régionalisation, sous-comité des finances, incluant la dette 35 778 849 \$	Hull, Gatineau et Aylmer ont chacune leur service de sécurité publique. Masson-Angers utilise la police et le service de détention de Gatineau. Buckingham est desservie par la Sûreté du Québec. L'hypothèse de la régionalisation a fait l'objet d'une étude approfondie mais a été mise en veilleuse. Cf. projet de résolution du 9 mars 2000 : <i>Mandat... – régionalisation des services de sécurité publique.</i> Hypothèse à reprendre, sauf pour Buckingham qui veut continuer à être desservie par la SQ.
Protection contre les incendies	S	Aylmer 1 971 986 \$ Buckingham 364 654 \$ Gatineau 6 890 089 \$ Hull 7 188 338 \$ Masson-Angers 339 512 \$ Service de la dette inclus partout.	La protection incendie relève de chaque municipalité. L'hypothèse de la régionalisation mérite a déjà été étudiée. Cf. projet de résolution du 9 mars 2000 : <i>Mandat... – régionalisation des services de protection incendie.</i> Elle mériterait d'être approfondie de nouveau. En matière de sécurité civile, chaque ville a son plan de mesures d'urgence. Il y a une entente d'entraide mutuelle en cas de sinistre entre les villes de la CUO, et celle-ci a formé un comité régional des mesures d'urgence. Cf. résolution no 99-3 du 21 janvier 1999 : <i>Formation d'un Comité régional de concertation pour l'application des mesures d'urgence</i> et résolution 99-258 du 27 mai 1999 : <i>Acceptation du rapport du Comité régional de concertation pour l'application des mesures d'urgence et mandat au directeur général de la C.U.O. – Mise en application des recommandations</i> Il y a aussi une entente de service entre Buckingham, Masson-Angers, L'Ange-Gardien, Mayo et Montebello.
Mesures de coordination en cas de sinistre	S		Il y a deux niveaux de coopération : le premier, pour la réponse aux appels et la répartition, inclut Hull, Aylmer et Gatineau.
9-1-1	S+É		Hull assure le service de réponse pour Buckingham moyennant 18 000 \$ par année. Le second niveau, celui de l'utilisation de l'équipement, fait l'objet d'une entente globale à l'échelle de la CUO.

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire
Transport			
Routes et ponts	I		Commentaires : • Plusieurs artères ont un caractère supralocal, qui est habituellement constaté par le schéma d'aménagement de la CUO. • Les voies réservées de transport en commun sont à prendre en compte dans une optique supralocale. • Il y a plusieurs ententes entre les villes de la CUO et les municipalités voisines; elles portent habituellement sur des tronçons de route particuliers et visent divers travaux d'entretien et de réparation. • Les subventions gouvernementales à l'entretien et à la réparation des routes peuvent être refusées aux municipalités dont la population dépasse 100 000.
Transport en commun	S		Services de la STO sur le territoire de la CUO et dans deux municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
Hygiène du milieu			
Eau potable	I	CUO 6 748 400 \$	La CUO possède les usines de filtration et produit l'eau, qui est distribuée par les villes. Entente entre Buckingham et Masson-Angers pour l'entretien des conduites maîtresses et un projet de construction d'un réservoir ainsi que la rénovation de l'usine d'eau potable située à Buckingham.
Égout collecteur, usine d'épuration, disposition des boues	I	CUO 9 272 400 \$	Service assuré par la CUO à Hull, Gatineau et Aylmer, et par une régie intermunicipale à Buckingham et Masson-Angers.
Collecte, transport et élimination des déchets domestiques	S	CUO 8 308 400 \$	Gestion des déchets par la CUO sur son territoire. Transport et enfouissement en cogestion avec la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes. Cette solution est adéquate pour de nombreuses années, à moins que le site de la Régie ne devienne inaccessible, auquel cas la CUO pourrait être confrontée à un problème sérieux. La collecte est effectuée par les villes et gérée par chacune d'elles.
Collecte sélective et mise en valeur des matières recyclables et réutilisables	S	CUO 2 098 200 \$	Entente entre la CUO et les villes.
Santé et bien-être			
Logement social (HLM)	E	Hull 348 000 \$ Gatineau 370 000 \$ Aylmer 106 000 \$ Buckingham 25 350 \$ Masson-Angers environ 20 000 \$	Toutes les villes de la CUO ont des logements sociaux. OMH commun à Hull et Gatineau sauf pour la dette. L'hypothèse de la régionalisation de la gestion doit être explorée dans une optique de justice distributive et d'économie.

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire

<i>Aménagement, urbanisme et développement</i>			
Schéma d'aménagement du territoire	S	CUO 352 900 \$	La CUO a pour mandat principal d'élaborer un schéma d'aménagement pour son territoire. Un mécanisme d'arrimage avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit être institué.
Promotion et développement économique, incluant le CLD	S	Contribution de la CUO à la SDÉO et au CLD 1 900 000 \$ Autres dépenses municipales : Hull 1 556 175 \$ Aylmer 132 675 \$ Gatineau 941 917 \$ Buckingham 99 757 \$ Masson-Angers 20 800 \$	La promotion du développement économique doit s'inscrire dans un plan stratégique et être faite de façon intégrée en consolidant les ressources de la CUO et de la MRC des Collines, de la SDÉO, des effectifs métropolitains du CRD-O et des deux CLD. Cf. résolution no 99-42 du 4 février 1999 : <i>Formation d'un Comité de travail sur la régionalisation des espaces économiques sur le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais.</i> Lien avec la perspective d'un partage de la croissance de l'assiette fiscale et la création d'un fonds régional de développement bénéficiant à l'ensemble des zones et parcs industriels.
Parcs industriels et zones industrielles	E		
Palais des congrès de Hull	E	Hull 707 491 \$	Propriété de Westcliff, le Palais des congrès fait l'objet d'un bail prépayé par la Ville de Hull et le gouvernement du Québec. Sa vocation pourrait être réévaluée si le projet de centre de congrès rattaché à l'hôtel prévu à proximité du casino se réalise.
Centre international de Foires commerciales et technologiques en Outaouais	E	Coût de construction estimé à 60 M \$. Hypothèse de financement à 3 (Canada, Québec, région), à parts égales. Rentabilité prévue en 2 à 3 ans.	Cf. résolution no 2000-41 du 3 février 2000 : <i>Centre international de Foires commerciales et technologiques en Outaouais (CIFECTO) – mandat aux maires Mme Jocelyne Houle, MM. Marc Croteau, Robert Labine, Yves Ducharme et Luc Montreuil – rencontre avec le Vice-premier ministre M. Bernard Landry.</i>
Aéroport de Gatineau	E	Gatineau 200 000 \$	Coût d'exploitation selon les plus récentes projections et excluant les assurances. En contrepartie, la vente des terrains industriels de l'Aéroparc et les taxes municipales constituent des retombées substantielles.

LISTE N° 1 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS			
Intervention	Nature	Données financières	Commentaire

Loisirs et culture			Cf. résolution no 2000-160 du 6 avril 2000 : <i>Approbation du règlement no 613-1 concernant la compétence de la Communauté urbaine de l'Outaouais relativement à la régionalisation du Centre régional de danse, de musique et d'histoire et de certains organismes culturels à caractère régional agissant sur le territoire de la Communauté et abrogeant le règlement no 613.</i>
Centre multisports à Hull (Édifice Connors)	É		À l'état de projet. Portée régionale en partie.
Centre omnisports de Gatineau (avec piscine olympique)	É		À l'état de projet. Portée régionale en partie.
Train de Wakefield	É		Entente Hull-Chelsea-La Pêche.
Voies navigables	É		Aménagement et développement qui s'étendent au delà du territoire de la CUO.
Centre régional de danse, de musique et d'histoire de l'Outaouais	É		Entente entre la CUO, Hull, Gatineau, Aylmer, Buckingham, Masson-Angers et organismes tiers.
Salle de spectacles de la Maison de la culture de Gatineau	É	Gatineau 871 230 \$	Selon le budget 2000. Ce coût net serait partagé conformément au règlement 613-1 de la CUO.
Théâtre de l'Île à Hull	É	Hull 287 105 \$	Selon le budget 2000. Dette entièrement acquittée.
Écomusée de Hull	É	Hull 237 871 \$	Selon le budget 2000. Incluant le service de la dette.
Auberge Symmes à Aylmer	É	Aylmer 281 220 \$	Dépenses nettes d'exploitation
Parc de l'Imaginaire à Aylmer	É	Aylmer 27 645 \$	Subvention à la corporation qui gère cet équipement
Salon du livre de l'Outaouais	A	Hull 40 000 \$	
Jeux de la francophonie	A		Entente entre la CUO et organismes tiers. Événement avec budget ad hoc sans contribution en 2000.

LISTE N° 2

**LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES
DANS LA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

LISTE N° 2 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS			
Intervention	Nature	Données financières (budget 2000)	Commentaire

Administration générale			
Gestion des cours municipales	S	Excédent des revenus sur les dépenses (223 248 \$)	Bien que les cours municipales agissent à des fins locales, leur gestion peut être intégrée avantageusement. La MRC des Collines assure déjà cette gestion intégrée au bénéfice de toutes les municipalités qui la composent. Les revenus excédentaires retournent aux municipalités en diminution de leurs quotes-parts.
Évaluation foncière	S	MRC 533 514 \$	Assurée par la MRC des Collines sur tout son territoire.
Mise en commun d’appel d’offres	S		Pratique administrative donnant déjà lieu à une mise en commun lorsque cela paraît opportun. Développement possible, lorsque les normes et paramètres des municipalités intéressées sont les mêmes.
Services informatiques	S	MRC 65 835 \$	La MRC des Collines offre un service intégré de géomatique à toutes les municipalités qui la composent.
Sécurité publique			
Police	S	MRC 3 550 188 \$	Service régionalisé assuré par la MRC des Collines sur tout son territoire, en vertu d'une déclaration de compétence.
Protection contre les incendies	S	Cantley 151 442 \$ Chelsea 234 894 \$ L'Ange-Gardien 133 250 \$ La Pêche 136 482 \$ Notre-Dame-de-la-Salette 28 070 \$ Pontiac 183 488 \$ Val-des-Monts 348 108 \$	
Sécurité civile (mesures d’urgence)	S		Chaque municipalité a son plan de mesures d'urgence. Il n'y a pas de plan d'entraide officiel entre les municipalités.
9-1-1	S+É	MRC 304 105 \$	Entente entre toutes les municipalités de la MRC des Collines, en association avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

LISTE N° 2 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS			
Intervention	Nature	Données financières (budget 2000)	Commentaire
Transport			
Routes et ponts	I		Ententes entre les municipalités de la MRC des Collines. Ententes additionnelles avec diverses villes voisines dans la CUO.
Transport en commun	S	Cantley 28 047 \$ Chelsea 21 101 \$	Services de la STO dans deux municipalités de la MRC des Collines, soit Chelsea et Cantley.
Hygiène du milieu			
Traitement et mise en valeur des boues de fosses septiques	E		À l'état de projet. Vise l'ensemble des municipalités de la MRC.
Collecte, transport et élimination des déchets domestiques	S	MRC 644 859 \$	Cueillette des déchets par les municipalités de la MRC des Collines. Transport et enfouissement en cogestion avec la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes. Cette solution est adéquate pour de nombreuses années, à moins que le site de la Régie ne devienne inaccessible, auquel cas la MRC pourrait être confrontée à un problème sérieux.
Collecte sélective et mise en valeur des matières recyclables et réutilisables	S		À l'état de projet : école-usine, en projet avec CFER Outaouais.
Santé et bien-être			
Logement social (HLM)	E	La Pêche 11 169 \$ Val-des-Monts 7 827 \$	Logements sociaux à Val-des-Monts et à La Pêche. L'hypothèse de la régionalisation de la gestion devrait être explorée dans une optique de justice distributive et d'économie.
Aménagement, urbanisme et développement			
Schéma d'aménagement du territoire	S	MRC 60 685 \$	La MRC des Collines a pour mandat principal d'élaborer un schéma d'aménagement pour son territoire. Un mécanisme d'arrimage avec la CUO doit être institué.
Promotion et développement économique	S	MRC 124 612 \$	La promotion du développement économique doit s'inscrire dans un plan stratégique et être faite de façon intégrée en consolidant les ressources de la CUO et de la MRC des Collines, de la SDÉO, des effectifs métropolitains du CRD-O et des deux CLD.
Parcs industriels et zones industrielles	E		Lien avec la perspective d'un partage de la croissance de l'assiette fiscale et la création d'un fonds régional de développement bénéficiant à l'ensemble des zones et parcs industriels.

LISTE N° 2 : LES INTERVENTIONS SUPRALOCALES DANS LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS			
Intervention	Nature	Données financières (budget 2000)	Commentaire

<i>Loisirs et culture</i>			
Train de Wakefield	I+É		Entente Hull-Chelsea-La Pêche. Le train est considéré comme occupant une place prépondérante parmi les équipements touristiques de la MRC.
Caverne Laflèche	É		
Voies navigables	É		Aménagement et développement qui s'étendent au delà des territoires de la MRC des Collines et de la CUO.
Salon du livre de l’Outaouais	A		
Jeux de la francophonie	A		